



Le p'tit journal du Relais Intercommunal
Parents Assistants Maternels Enfants
du CIAS à l'Ouest de Rennes



Été / Automne
2018

Le P'tit Journal du RIPAME



sommaire

Informations & actualités

- Information préventive : la toxicité des plantes p 2
- L'actu du RIPAME..... p 3

Le point sur...

- Le nouveau calendrier vaccinal et l'implication des assistants maternels..p 4/5

DOSSIER

- Les peurs de l'enfant..... p 6/7

Retour sur...

- La formation « Préparation au certificat SST» p 8
- La Formation 58h p 8
- Sortie de fin d'année p 8
- La motricité au RIPAME..... p 9
- Spectacle d'hiver : Mathurine et le bonhomme de neige..... p 9
- Partage d'expériences.....p 9

Le coin des idées

- Explorer, Créer : Les 2 petits pouces! p 10
- Les comptines..... p 10
- À table ! p 11





édito



Comme c'est le cas deux fois par an, ce Petit Journal du RIPAME, élaboré de manière participative, vient vous apporter quelques informations générales ou d'ordre pratique notamment sur le nouveau calendrier vaccinal,.... Ou sur des idées portant sur des questions de la vie courante.

Service désormais bien installé dans notre secteur, le RIPAME développe une relation suivie avec les assistantes maternelles du territoire du CIAS et assure des permanences sur chaque commune. Leurs horaires ont été modifiés, vous les retrouverez au dos du journal.

Vous souhaitant à toutes et tous une bonne rentrée après des vacances reposantes et ensoleillées. Il paraît utile d'adresser aussi un salut amical et reconnaissant à Audrey FABRE, directrice du Pôle Petite Enfance du CIAS qui vient de partir vers un autre département.

Alain PITON
Président du CIAS
à l'Ouest de Rennes

Information préventive

La toxicité des plantes

Appréciées à l'intérieur comme à l'extérieur, les plantes n'en sont pas moins toxiques, pour les enfants comme pour les adultes. La Mission Agrément fournit à tous les assistants maternels une liste de plantes toxiques qui sont à tenir hors du domicile lors de l'accueil de jeunes enfants. Certaines plantes, parfois très connues et très appréciées, sont en effet fortement toxiques et sont à proscrire pour garantir un environnement sécurisé.

Parmi les plus dangereuses, nous retrouvons le Laurier Rose, le Yucca, le Datura, le Dieffenbachia, la Ciguë, le Muguet, le Colchique ou encore le Rhododendron. Leurs effets varient mais peuvent être dramatiques, allant de la brûlure à l'empoisonnement ou à l'asphyxie. Parfois, un seul contact avec la bouche suffit à provoquer des effets irréversibles.

D'autres plantes sont également toxiques mais à un degré moins important. Parmi les plus connues nous pouvons citer le Ficus, le Bégonia, l'Iris, le Buis, la Jacinthe, la Narcisse, le Glaïeul, les Hortensias, le Buis ou le Sureau pouvant conduire à des troubles digestifs, à des vomissements ou à des irritations. Mais attention, bien que la toxicité soit amoindrie, ces plantes doivent être éloignées des enfants.

Des documents sur la toxicité des plantes sont facilement accessibles et nous vous invitons donc vivement à vous renseigner.

Il est prévu une publication d'un article sur ce sujet sur le site assistantsmaternels35 dans les prochains mois.

annonce

Annnonce : A la recherche d'une assistante maternelle de Le Rheu et Cintré

Pour rappel, le comité de rédaction est composé de 6 assistantes maternelles représentant chacune des communes et des animatrices du RIPAME.

Emilie Chandler, assistante maternelle de Le Rheu qui vient de déménager dans une autre région quitte l'équipe du journal. Nous la remercions pour son investissement et lui souhaitons bonne continuation pour la suite.

Nous sommes donc à la recherche d'une assistante maternelle de la commune du Rheu et de Cintré (qui n'est à ce jour, toujours pas représentée).

Si vous êtes intéressé(e) pour participer à cette aventure, vous pouvez nous contacter au 02 90 02 36 85

CONTACT PMI AU 02 99 27 76 41

Vous pouvez également contacter la PMI :

- sur Mordelles au 02 99 85 17 19 : le 2^e et 4^e jeudi après-midi du mois
- sur Le Rheu au 02 99 60 94 25 : le 3^e jeudi après-midi du mois

L'actu du RIPAME

Nouvelle Directrice du Pôle Petite Enfance

Nous souhaitons la bienvenue à Aline MOREL

Nous accueillons la nouvelle Directrice du Pôle Petite Enfance du CIAS à l'Ouest de Rennes. De formation éducatrice de jeunes enfants, Aline Morel a évolué pendant dix ans au sein de plusieurs multi-accueil : projet inter-générationnel, inclusion d'enfants porteurs de handicap.

Elle a récemment pu suivre une formation de Direction dans le secteur du médico-social.



Quelques modifications ont été apportées au planning sur les différentes communes.

Pour les ateliers d'éveils :

- Les ateliers d'éveils de **Vezein le Coquet** seront désormais **TOUS les lundis et vendredis matin** animés par **Manon**.
- **Charlotte** va à présent animer les ateliers sur la commune de **Chavagne**.
- Les ateliers sur la commune de **Cintré** seront animés par **Sophie**.

Pour les permanences :

- Sur la commune de **Le Rheu**, les permanences seront **TOUS les mercredis matin** et **jeudis après-midi**.
- La permanence de **Saint Gilles** aura désormais lieu le **mercredi après-midi** et celle de **Vezein le Coquet** le **mardi après-midi**.

Pour avoir connaissance des lieux et horaires des ateliers d'éveils et des permanences rendez-vous à la dernière page du journal !

Formation 58h

Les branches professionnelles Assistants maternels du particulier employeur et Salariés du particulier employeur ont acté, fin avril 2018, l'évolution du droit au plan de formation pour les assistants maternels et les gardes d'enfants à domicile.

Ainsi, à compter du 1^{er} mai 2018, ces professionnels de l'accueil individuel bénéficient de 58 heures de formation par an (au lieu de 48 heures pour les assistants maternels et 40 heures pour les Gardes d'enfants à domicile).

Les branches professionnelles ont pris cette décision, pour permettre, entre autres, aux assistants maternels et gardes d'enfants à domicile de pouvoir suivre 4 des 7 parcours blocs du titre de la branche Assistant maternel / Gardes d'enfants, grâce aux heures du plan de formation.

Mercredi 14 novembre à 20h00 Conférence : « Opposition et agressivité : comment accompagner le jeune enfant dans ces comportements »

Conférence animée par **Monica Meijja**, psychologue clinicienne

Lieu : Salle Bleue (au sein de l'EPHAD de Vezein) à Vezein le Coquet

Entrée gratuite -Inscriptions libres. PLACES LIMITÉES (100 pers)

Mercredi 5 décembre de 17h30 à 19h30 Vente de livres

L'association «Lire c'est partir» propose une sélection de livres pour les enfants de 15 mois à 12 ans au prix de 1 € / livre ! Cette vente est ouverte à tous !

Lieu : Salle des Ajoncs Fleuris à Le Rheu

Le nouveau calendrier vaccinal et l'implication des assistants maternels



Afin de réduire les cas de maladies infectieuses, éviter la persistance de foyers épidémiques et améliorer la couverture vaccinale, la loi du 30 décembre 2017 étend le nombre de vaccinations obligatoires chez le nourrisson. A compter du 1^{er} janvier 2018, huit vaccinations, qui étaient recommandées dans le calendrier vaccinal du tout petit deviennent obligatoires en plus des trois déjà obligatoires, en France, depuis plus de cinquante ans. Plus de sept enfants sur dix recevaient déjà l'ensemble de ces vaccinations inscrites au calendrier des vaccinations

Que dit la loi ?

L'article 49 de la loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 dispose que « les vaccinations suivantes sont obligatoires, sauf contre-indication médicale reconnue, dans des conditions d'âge déterminées par décret en Conseil d'Etat, pris après avis de la Haute Autorité de santé :

- Antidiphtérique
- Antitétanique
- Antipoliomyélique
- Contre la coqueluche
- Contre les infections invasives à Haemophilus influenzae de type b
- Contre le virus de l'hépatite B
- Contre les infections invasives à pneumocoque
- Contre le méningocoque de sérogroupe C
- Contre la rougeole
- Contre les oreillons
- Contre la rubéole »



Quelles sont les conséquences pratiques ?

Pour les enfants à compter du 1^{er} janvier 2018, le décret n°2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire prévoit que, la justification de la réalisation des vaccinations obligatoires, sera exigée à compter du 1^{er} juin 2018 pour l'entrée en collectivité d'enfants.

A noter que le terme « collectivité d'enfants » précisée par le code de la santé publique comprend les structures d'accueil collectives du jeune enfant, l'école, mais aussi l'accueil réalisé par les assistants maternels agréés.

Concrètement, les familles doivent fournir pour l'admission en collectivité et pour l'accueil chez un assistant maternel, soit la photocopie des pages de vaccination du carnet de santé, soit tout document remis par un professionnel de santé autorisé à vacciner qui atteste que l'enfant est bien à jour de ses vaccinations obligatoires. A défaut de vaccination à jour, seule une admission provisoire sera possible pour une durée de 3 mois. Ce délai doit permettre aux familles de faire le nécessaire concernant les vaccinations manquantes.

En tant qu'assistant maternel, quel est votre rôle ?

Les assistants maternels, devront à partir du 1^{er} juin 2018, contrôler (cf. article L.421-3 du CASF qui prévoit que l'agrément est accordé à l'assistant maternel si ses conditions d'accueil garantissent la sécurité, la santé et l'épanouissement des mineurs accueillis) que les enfants nés depuis le 1^{er} janvier 2018 et dont ils assurent l'accueil, ont bien été vaccinés contre les 11 maladies, comme cela était le cas avant la réforme pour les 3 vaccinations obligatoires.

Comme le stipule la convention collective des assistants maternels les éléments relatifs à la santé de l'enfant, dont le bulletin de vaccination, doivent être joints au contrat de travail.

Lors d'une visite de contrôle ou d'évaluation la Mission Agrément sera donc en mesure de vérifier si l'assistant maternel respecte ses obligations en matière de santé de l'enfant en disposant bien du bulletin de vaccination de chaque enfant en annexe du contrat.



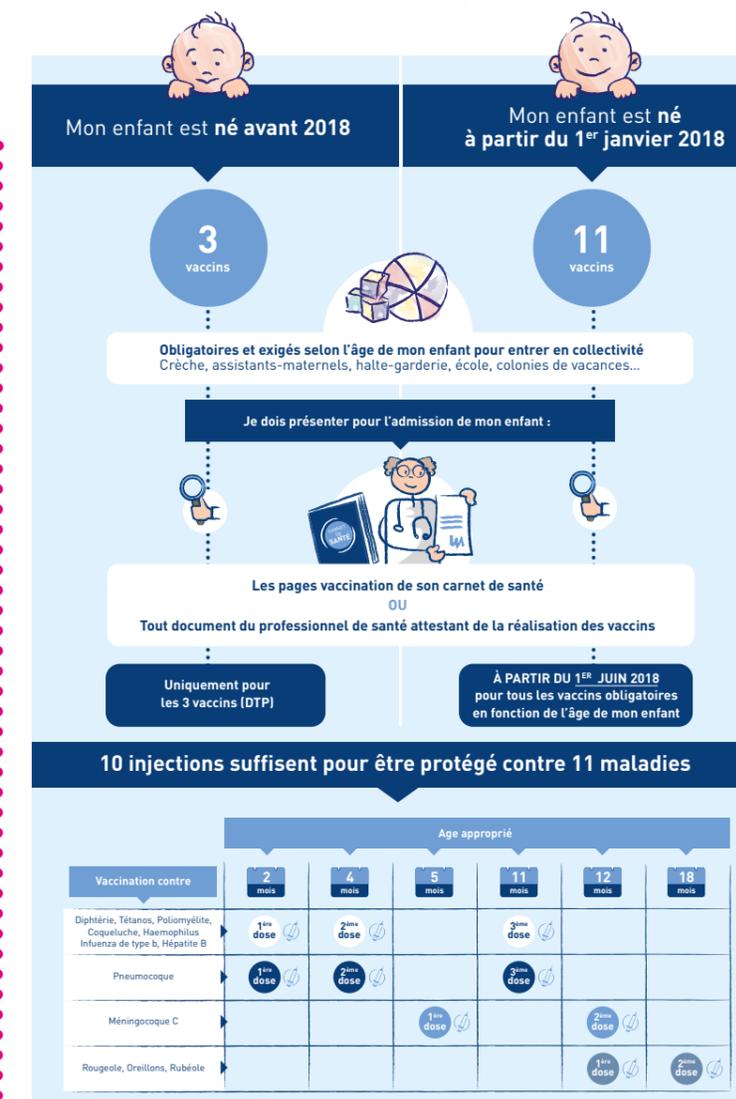
Qui est concerné ?

Pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018, les vaccinations obligatoires réalisées aux âges précisés dans le calendrier vaccinal publié par le ministère de la Santé, seront exigées pour l'entrée ou le maintien en collectivité.

Quelle démarche si une famille refuse de faire vacciner son enfant ?

Si un assistant maternel se trouve confronté au refus d'une famille de procéder aux vaccinations obligatoires ou de remettre le bulletin de vaccination de l'enfant, il est recommandé aux assistants maternels de :

- Dans un premier temps de se rapprocher des services de la Mission Agrément afin de signaler le problème. En effet la Mission Agrément pourra faire le lien avec les services de PMI afin de rappeler aux parents leurs obligations.
- Si cette démarche n'est pas suivie d'effets, l'assistant maternel pourra préciser aux parents qu'il ne sera plus en mesure d'accueillir l'enfant s'ils ne se mettent pas en conformité avec leurs obligations vaccinales.
- Si les parents persistent à refuser de faire vacciner leur enfant, il reviendrait alors, en dernier ressort, à l'assistant maternel d'être à l'initiative de la rupture du contrat de travail afin de ne pas risquer un retrait d'agrément. Cette rupture étant liée à un fait reprochable aux parents, l'assistant maternel dispose de procédures lui permettant de demander une indemnisation par l'assurance chômage.



Comment mettre fin au contrat dans ce cas ?

Il y a 2 procédures possibles :

- **La démission** : comme le prévoit la convention collective. Dans ce cas les assistants maternels peuvent bénéficier d'une indemnisation par l'assurance chômage sous CERTAINES CONDITIONS.
- **La prise d'acte de la rupture du contrat de travail** en raison des faits qu'il reproche à l'employeur, c'est-à-dire de ne pas se conformer au calendrier vaccinal. Cette possibilité est ouverte à tous les assistants maternels en CDI, à tout moment après la fin de la période d'essai. L'assistant maternel doit prévenir le parent employeur par un courrier écrit listant les faits reprochés et justifiant la prise d'acte. La prise d'acte entraîne la cessation immédiate du contrat de travail. L'assistant maternel n'est pas tenu d'effectuer son préavis. L'employeur doit par ailleurs remettre à l'assistant maternel son certificat de travail et son attestation Pôle Emploi. L'assistant maternel doit alors saisir le conseil des Prud'hommes pour que celui-ci se prononce sur la cause de la rupture du contrat. Pour plus d'information, la circulaire n°2017-20 du 24 juillet 2017 « convention du 14 avril 2017 relative à l'assurance chômage » de l'UNEDIC apporte des précisions concernant cette procédure de prise d'acte de rupture du contrat de travail.





« La Peur, est l'une des émotions fondamentales de l'être humain avec la joie, la colère, le dégoût, la tristesse et la surprise. »

Selon Paul Ekman, Professeur de Psychologie, Université de Californie.

Comme toutes les autres émotions, la peur est nécessaire pour nous aider à faire face à une situation qui suppose une menace; à mobiliser notre esprit et notre corps et à apprendre à nous préparer lors des futures expériences similaires.

Peur des bruits (la tondeuse, la machine à laver, l'aspirateur) de la séparation (l'enfant de ses parents, pour aller dormir, pour rester chez d'autres personnes...) du loup, des sorcières, du dragon... des animaux (les chiens, les mouches, les abeilles, les araignées...) Les peurs apparaissent et disparaissent tout au long de la vie. Elles répondent à différentes étapes de la maturation psychique de l'enfant.

Souvent confondue avec le terme angoisse, la peur est liée à l'évaluation d'un danger imminent. L'angoisse est liée aux pensées et à l'attente que quelque chose arrive. Ces dernières ne sont plus des réactions naturelles et adaptatives à partir du moment où elles dépassent notre seuil de tolérance. Nous avons alors l'impression de ne plus rien maîtriser.

Les peurs disproportionnées, décalées, paralysantes peuvent aussi s'exprimer à un moment donné.

Elles sont à accueillir et à essayer de comprendre, car elles parlent de l'interprétation que tout individu fait de sa réalité :

- Pour un enfant : de la découverte d'expériences.
- Pour un adulte : d'un vécu refoulé, une situation qui n'a pas été bien intégrée.

Du fait de l'immaturation psychique de l'enfant, il aura du mal à traduire par lui-même des émotions qu'il peut percevoir chez l'adulte. Si l'adulte a très peur face à quelque chose et que l'enfant est présent, ils auront, très probablement tous les deux, une réaction similaire. La peur est très contagieuse, la différence est que l'adulte a une maturité psychique et peut donc accéder plus facilement à une explication que l'enfant.

Souvent négligée, au risque d'accentuer l'émotion, la parole est l'élément clé pour faire face cette émotion. Par la communication, nous allons partager ce que nous ressentons et un interlocuteur bienveillant et

respectueux pourra nous aider à surmonter plus facilement la situation.

Laissez l'enfant observer avant d'agir. Il ne dit pas bonjour à une personne qui vous parle et qu'il ne connaît pas ? Il n'est pas timide, il a juste besoin d'observer ce qui se passe et d'évaluer s'il peut faire confiance à cette nouvelle interaction. Vous êtes en confiance, à l'aise ? il le sera car c'est cela que vous lui transmettez. La politesse viendra toute seule par imitation de ce qu'il observera chez l'adulte.

Isabelle Filliozat nous rappelle différentes étapes pour accompagner la peur (ou toute autre émotion) :

- **Respecter l'émotion**, même si elle vous paraît irrationnelle. Cela permet à l'enfant d'exprimer ce qu'il a ressenti, de se reconstruire et de trouver des stratégies pour se rassurer. Cette expression n'attend pas forcément une solution de la part de l'adulte, juste l'accueil de ce qu'il a vécu.
- **Ecoutez et aider l'enfant à exprimer sa vérité.** « Tu as peur du chien qui s'approche ? » plutôt que « pourquoi tu as peur.. ? »
- **Accepter et comprendre** « Ça fait peur un chien plus grand que tu ne connais pas ! »
- **Moi aussi /dédramatiser** « C'est vrai qu'il est impressionnant, je n'ai pas envie de le toucher non plus ! »
- **Chercher ses ressources, intérieures et extérieures.** « Tu te rappelles du grand chien de mamie quand il est arrivé ? Avant tu avais peur de lui et à force de le voir, tu t'es habitué et maintenant vous vous connaissez et il vient te voir pour jouer ...»
- **L'aider à libérer son énergie.** Respirer, chanter, rire, crier... Pour aider le diaphragme à se détendre. Répondre au besoin de contact de l'enfant l'aide aussi à libérer des hormones d'apaisement et à être plus réceptif à vos explications.
- **Satisfaire le besoin d'information.** « Comment peut-on savoir si ce chien est dangereux ? »
- **Accompagner l'élaboration de différentes réponses possibles face à la peur.** Imaginer ensemble comment il/ vous pouvez faire face la prochaine fois face à la même situation.



Forcer un enfant à faire face, lorsqu'il n'est pas prêt, renforce en général ses peurs et accentue les angoisses car les pensées autour de la situation de menace restent très intenses et présentes.

Etre courageux ne veut pas dire ne pas avoir peur mais plutôt avoir des stratégies en soi pour accueillir, nommer et accepter que cette émotion fait partie de la vie. Elle sert à nous aider à apprendre et à prendre en compte certaines mesures pour assurer notre sécurité physique et psychique.

Par Monica Mejia*



*Monica Mejia est Psychologue Clinicienne. Elle accompagne depuis plus de 15 ans les parents et professionnels dans leur rôle auprès des enfants. Elle intervient régulièrement dans les EAJE et auprès des Assistants Maternelles ; en conférence ou dans son cabinet à Cesson Sévigné.

www.laviedesparents.fr

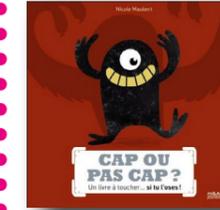
Sources :

« Au cœur des émotions de l'enfant » Isabelle Filliozat

« La Voie des émotions » Paul Ekman

Vidéo yapaka.be : « Quand l'enfant joue à « on dit que... » Avec Sophie Marinopoulos

pour les plus petits



Cap ou pas Cap ? Livre à toucher de Nicole MAUBERT

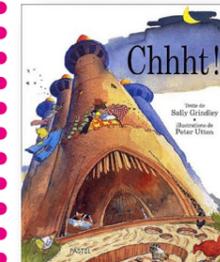
A chaque page, un monstre et une injonction : T'es cap de le toucher ? L'enfant est ainsi invité à caresser le poil d'une araignée, le ventre d'un monstre dodu, la langue collante d'un serpent venimeux, à faire un bisou à une sorcière boutonneuse, ou à mettre sa main dans la gueule d'un loup. A la fin, il découvre son visage reflété dans un miroir qui lui donne une apparence déformée.



Fais-toi peur ! Livre animé de Christian Guibbaud

Que se passe-t-il quand on fait peur au grand méchant loup ou qu'on chatouille un ogre ? Pour le savoir, soulève chaque volet. Attention, frissons garantis !

pour les plus grands



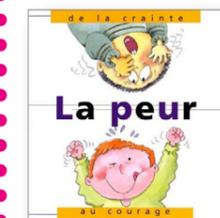
Chhht Livre animé de Sally Grindley

« Chhht! Tu vas bientôt pousser la porte du château d'un géant... A partir de maintenant, reste tranquille et parle tout bas, sinon...»...! Deux visiteurs mystérieux pénètrent dans le château d'un géant redoutable. De page en page, ils le traversent avec les plus grandes précautions: si jamais le monstre se réveille, c'est la catastrophe !



Je n'ai pas peur ! Album de Jonathan Allen

Bébé Hibou décide d'emmener Thibou, son doudou, faire une promenade dans les bois au clair de lune... Mais Blaureau, Ours et Chauve-Souris s'inquiètent pour lui : « Que fais-tu dehors la nuit ? Tu devrais être au lit ! C'est idiot ! La nuit, tous les hiboux restent debout ! En plus, ils vont finir par effrayer Thibou ».



La Peur, de la crainte au courage Livre de Nuria Roca

Une tempête, des feux d'artifice, un fantôme... Qui n'a pas ressenti la peur de quelque chose à un moment de sa vie ? Avoir peur n'est pas mauvais, c'est ce qui nous incite à la prudence. Le problème se pose, lorsque la peur devient si grande, qu'elle nous empêche d'agir. Avec ce livre, les garçons et les filles peuvent jouer avec leurs peurs et se rendre compte qu'avec le temps et un peu de patience, il n'y a pas de peur à laquelle on ne puisse résister.



La formation « Préparation au certificat SST »

La formation « Préparation au certificat SST dans le cadre de la prise en charge de l'enfant MISST » se déroule sur deux journées (14 heures au total).

L'objectif est double:

- Savoir intervenir auprès de toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise;
- Contribuer à la diminution des risques dans son quotidien professionnel.

Au terme des deux jours, l'évaluation des acquis se fait à partir d'une mise en situation adaptée à notre métier.

Cette formation est essentielle dans notre pratique au quotidien, mais surtout très enrichissante autant professionnellement que personnellement.
Chrystelle HOURCADE de Saint-Gilles.



Sortie de fin d'année

Pour fêter la fin d'année scolaire 2018, les assistantes maternelles et les parents, accompagnés des enfants, ont pu profiter de quelques heures ensoleillées pour découvrir Les Jardins de Brocéliande situés à Bréal-sous-Montfort. Animaux, jeux d'eau, parcours sensoriels et brume d'eau rafraîchissante ont été très appréciés par les enfants. Un beau moment de complicité, de partage et de détente pour tous les participants.



La motricité

Le RIPAME a investi cette année dans du matériel de motricité. Cela nous permet de vous proposer des ateliers moteurs plus régulièrement dans chaque commune. Ces ateliers permettent à l'enfant de sauter, courir, grimper, ramper, rouler... dans un cadre sécurisé et sécurisant. L'espace est adapté même aux plus petits.



Spectacle d'hiver : Mathurine et le bonhomme de neige

En ce début d'année, nous avons fait la rencontre de Mathurine, petite lapine qui vit au fond des bois. La neige est tombée et Mathurine rêve de faire un bonhomme de neige. Trouvera-t-elle suffisamment d'amis pour l'aider ? La compagnie Blabla & Tralala, Michelle et Azilyz, nous a transporté dans une histoire musicale pleine de douceur, d'amitié et de poésie. *Cécile POTLER de Mordelles*



Emilie nous propose une petite chanson pour le moment nettoyage de visage. En effet, certains enfants n'apprécient pas vraiment ce moment et cette petite comptine peut rendre le gant moins effrayant :



Sur l'air de l'araignée gypsi:
Monsieur gant de toilette il est super chouette
Monsieur gant de toilette aime les caresses
Et les bisous sur les belles joues (bis)

Cette chanson peut aussi être adaptée aux lingettes... :
Mademoiselle lingette elle est super chouette.
Mademoiselle lingette aime les caresses
Et les bisous sur les belles joues (bis)

Cécile, de son côté nous fait partager un rituel effectué avant l'endormissement pour apaiser les enfants avant la sieste. :
« À tout à l'heure petit bonheur, repose-toi bien petit lapin » et j'envoie un gros bisou.





EXPLORER, CRÉER :

Les 2 petits pouces!



2 petits pouces avaient peur du loup
Ils couraient par-ci
Ils couraient pas là
Hou hou ! Voici le loup !
Cachez-vous !



Mots d'enfants

Lilou pleure, sa soeur Anna dit à sa maman :
«y faut lui donnerle truc pour la bouche,
parce que là, elle a mal aux « gencives ».

LES COMPTINES



Promenons-nous dans les bois

<https://www.youtube.com/watch?v=6K1p8G2C8m0>

Promenons-nous dans les bois
Pendant que le loup n'y est pas
Si le loup y était
Il nous mangerait
Mais comme il n'y est pas
Il nous mangera pas
Loup y es-tu ? Entends-tu ? Que fais-tu ?

Le loup :
- Je mets ma culotte



Promenons-nous dans les bois
Pendant que le loup n'y est pas
Si le loup y était
Il nous mangerait
Mais comme il n'y est pas
Il nous mangera pas
Loup y es-tu ? Entends-tu ? Que fais-tu ?

Le loup :
- Je mets mes chaussettes

Promenons-nous dans les bois
Pendant que le loup n'y est pas
Si le loup y était
Il nous mangerait
Mais comme il n'y est pas
Il nous mangera pas
Loup y es-tu ? Entends-tu ? Que fais-tu ?

Le loup :
- Je mets ma chemise



Promenons-nous dans les bois
Pendant que le loup n'y est pas
Si le loup y était
Il nous mangerait
Mais comme il n'y est pas
Il nous mangera pas
Loup y es-tu ? Entends-tu ? Que fais-tu ?

Le loup :
- C'est bon j'arrive!



pour les bébés

Purée à l'avocat du pérou, pomme de terre et poulet

ingrédients :

- 2 c à c de lait
- 2 pommes de terre de taille moyenne
- 100g de blanc de poulet
- 1 avocat Hass du Pérou



Faites cuire les pommes de terre et le poulet à la vapeur pendant 25-30 minutes

Disposez les aliments cuits, l'avocat cru et le lait dans un bol mixeur et mixez jusqu'à l'obtention d'une purée lisse

Conseils : Ajoutez un peu plus de lait afin d'obtenir la texture que l'enfant préfère
Servir très chaud.

Compote pomme biscuit

ingrédients pour 1 enfant

- 1 pomme
- 2 boudoirs

Préparation :

Eplucher et évider la pomme, puis couper-la en morceaux.
Dans une casserole faire cuire la pomme avec les boudoirs dans un fond d'eau. Mixer le tout, puis verser dans un ramequin.



Laisser refroidir avant de servir !

pour les plus grands (12 mois)

Flan courgettes et saumon

ingrédients :

- 400g de jeunes courgettes
- 3 œufs
- 20cl de crème liquide
- sel
- cumin
- noix de muscade
- 200g de saumon frais déjà cuit à la vapeur



Préparation :

Couper les courgettes en morceaux et les mixer 20 secondes à vitesse maximum.

Ajouter le saumon, les œufs, la crème et les épices. Mixer le tout 35 secondes à vitesse moyenne.

Mettre dans un plat légèrement huilé et passer au four au bain-marie 30mn à 200°C.

Riz au lait de coco et à la vanille

ingrédients :

- 1L de lait de coco
- 100 g de riz rond ou riz pour risotto
- 1 gousse de vanille
- 30g de sucre roux



Préparation :

Verser dans une casserole le lait de coco, puis le sucre, la gousse de vanille fendue et le riz.
Remuer et baisser le feu.

Attention, il faut que le lait chauffe très doucement. Laisser cuire à feu très doux en surveillant et en remuant souvent pour éviter que le riz ne colle au fond.

Après 35 minutes, vérifier la cuisson et la consistance : le lait doit être crémeux et le riz bien cuit.
Retirer la gousse de vanille et rectifier le goût pour le sucre.
Verser dans des petits ramequins individuels et laisser refroidir avant de déguster.



3 animatrices à votre écoute :



Sophie Daugan



Charlotte Guibert



Manon Renoncourt



les ateliers d'éveil de 9 h.30 à 11 h.30

SAINT-GILLES

Lundi et Jeudi
au Pôle Enfance
Rue du Pont aux Moines

CINTRÉ

Mardi
à La Maison des P'tits Bouts
2 rue de Rennes

CHAVAGNE

Mercredi
au local «1,2,3, Soleil»
5 rue de la Croix Verte

LE RHEU

Jeudi et Vendredi
au Centre d'animation «La Cranais»
1 rue des Béruchets

1er jeudi du mois avec Charlotte
au centre administratif
Rue du Docteur Wagner

MORDELLES

Mardi et Jeudi
au Pôle Enfance «Le Pâtis»
Route de Cintré

VEZIN-LE-COQUET

Lundi et vendredi
au Centre de loisirs «Les Korrigans»
Rue du Stade

les permanences

Les animatrices du RIPAME vous accueillent avec ou sans rendez-vous **sur chaque commune**

Chavagne	Mardi	14h00 à 18h00 à la Mairie
Le Rheu	Mercredi et Jeudi	9h00 à 12h30 13h30 à 17h00 à la Médiathèque L'autre Lieu
Vezein-le-Coquet	Mardi	13h30 à 17h30 à la Mairie (1 ^{er} mardi du mois à partir de 15h)
Cintré	Jeudi (semaines impaires)	13h30 à 17h30 à la Maison des P'tits Bouts
Saint-Gilles	Mercredi	14h00 à 18h00 à la Mairie
Mordelles	Lundi	9h00 à 12h30 au siège du CIAS à l'Ouest de Rennes

le téléphone

Vous pouvez aussi nous contacter
par téléphone au **02 90 02 36 85**

Le lundi	9h00 à 12h30
Le mardi	14h00 à 18h00
Le mercredi	9h00 à 12h30 et 14h00 à 18h00
Le jeudi	13h30 à 17h30
Le vendredi	9h00 à 12h30

En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à nous laisser un message sur notre répondeur en précisant votre nom, votre commune et vos coordonnées.

Nous vous rappellerons au plus vite !

CONTACT RIPAME

Rendez-vous et renseignements auprès des animatrices du RIPAME

CIAS à l'Ouest de Rennes
Place Toulouse Lautrec - BP 31
35310 MORDELLES

 02 90 02 36 85

 ripame@cias-ouest-rennes.fr  www.cias-ouest-rennes.fr

le comité
de rédaction



Fabienne FOUASSIER
Emilie CHANDLER
Cécile POTIER
Chrystelle HOURCADE
Les Animatrices du RIPAME

Le p'tit journal du RIPAME

N°6 septembre 2018
Périodique gratuit édité par le
Centre Intercommunal
d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes,

place Toulouse-Lautrec
BP 31 - 35310 Mordelles
Directeur de publication :
Alain PITON, président du CIAS
Rédaction :
équipe RIPAME / assistant(e)s maternel(le)s

Maquette - impression :
service communication du CIAS.
Crédits photos :
CIAS, freepik, pixabay/ Creative Commons,

